



## Procès verbal pour le CONSEIL MUNICIPAL

du 07 juillet 2025

- **ETAIENT PRÉSENTS** : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, GAGNOLET Pascal, LACROIX Monique, LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MALLEVAL Yvette, OCTURE Valérie, SIDO Valérie, ZEBBOUDJ Djamilia

### Pouvoirs :

ESCRIVA Evelyne à LOREAU Ludovic  
GAUTIER Chantal à LACROIX Monique  
GOY Gaëlle à ZEBBOUDJ Djamilia  
LEFEVER Claude à OCTURE Valérie  
MIDONNET Pascal à CORDIER Alain

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Il sera procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil.

Pascal Gagnolet est désigné secrétaire de séance.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 juin 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la séance.  
Pas de commentaires de la part des conseillers.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

## 2. URBANISME

Présentation du rapport d'arrêt du PLU par le bureau d'études ALTEREO  
Cf document envoyé en lien de téléchargement

Pendant la présentation, une clarification est faite sur la notion de renaturation. C'est applicable à une zone dénaturée ou à une zone naturelle dont l'aménagement peut être modifié pour renforcer l'aspect écologique de la zone.

M. Lacroix demande quelle est la zone au niveau de la gare qui sera urbanisée ? Le parking de la gare n'accueillera pas forcément des habitations mais plutôt d'aménager le parking pour qu'il soit dédié à la gare. Les constructions seront de l'autre côté de la route. Se référer aux plans en annexe de la note de synthèse.

M le Maire remercie la commission urbanisme et notamment Alain Cordier qui a porté ce projet pendant de nombreux mois.

Lecture de la délibération par M le Maire.

Pour : 14

Contre : 4 (Chantal Gautier, Claude Lefever, Valérie Octrue et Monique Lacroix)

Abstention : -

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :**

ADRESSE TERRAIN	PARCELLE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )
66 impasse de la Forge	AI 122	MAISON	1345
604 rue de la Roselière	AI 343/AI344/AI345	TERRAIN	430
167 chemin de Balzat	AW 60/AX62	TERRAIN	800
56 impasse des Alouettes	AT 35/ AT 200	MAISON	584

Pas de commentaire.

- **DELEGATION DE POUVOIR – DECISIONS PRISES PAR LE DU MAIRE (application de l'article L 2122-22 du CGCT) :**

DECISION	OBJET	ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ	MONTANT
2025-05	Avenant 1 lot 6 - Restructuration partielle groupe scolaire	JMTP	1 300 HT
2025-06	Avenant 2 lot 6 - Restructuration partielle groupe scolaire	JMTP	9 600 € HT
2025-07	Avenant 3 lot 6 - Restructuration partielle groupe scolaire	JMTP	805 € HT
2025-08	Rénovation toiture – zinguerie – Bâtiment communal la Poste	SAS LE NY	4 200.84 € HT

2025-09	Rénovation - façade - Bâtiment communal la Poste	SAS Lyonnaise de façade	6 280.33 € HT
2025-10	Gros œuvre extension salle Mont Blanc	GUILLERMIN	29 223.68 € HT
2025-11	Gros œuvre extension salle Polyvalente	GUILLERMIN	22 928.87 € HT

V. Octrue demande quelles sont les superficies des opérations 2025-10 et 2025-11.

M le Maire répond qu'elles sont de 32 et 44m<sup>2</sup> environ. A vérifier avec l'affichage du permis de construire.

- **CREATION D'UNE ENTENTE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE NAVETTE PLURI-COMMUNALE (EXPERIMENTATION)**

⇒ **Contexte**

Les maires et les adjoints des communes de Mionnay, Monthieux, Saint Marcel en Dombes, Saint André de Corcy et Tramoyes se sont rencontrés le 14 septembre dernier à l'occasion d'un séminaire de travail afin de réfléchir ensemble aux pistes de mutualisation et de projets communs à initier à l'échelle du bassin de vie des 5 communes.

6 axes stratégiques communs ont émergé de ces échanges :

1. Axe social : seniors, logement
2. Axe culture, éducation, restauration scolaire
3. Axe transport – mobilité
4. Axe économie rurale : gestion de l'eau, développement économique, aménagement du territoire
5. Axe sécurité
6. Axe mutualisation de matériel et d'agents

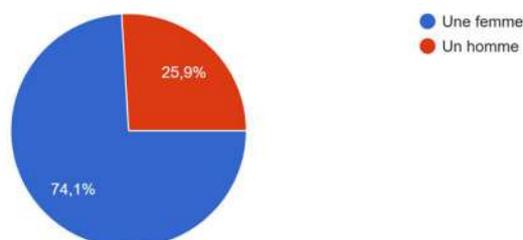
Le travail sur la thématique croisée mobilité / social s'est rapidement imposés au cours des échanges entre les communes, notamment pour favoriser les déplacements pour les rendez-vous médicaux, les courses, mais aussi les visites, les loisirs,...

⇒ **Evaluation du besoin :**

Un questionnaire a été diffusé sur Mionnay, Monthieux, Saint André de Corcy et Tramoyes.

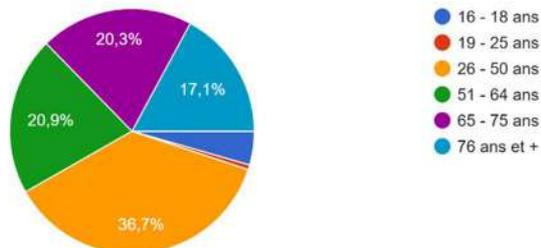
Il en est ressorti les besoins suivants :

Je suis :  
158 réponses



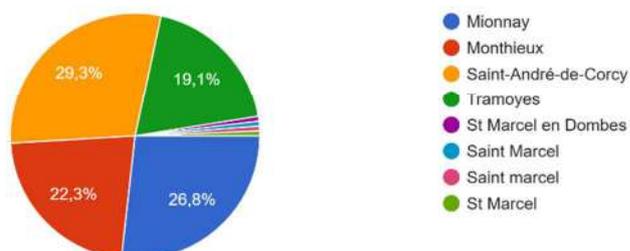
Je suis âgé de :

158 réponses



J'habite sur la commune de :

157 réponses



A noter que la commune de Saint Marcel en Dombes s'est jointe aux réunions de travail après la restitution de l'enquête.

#### ⇒ Cadre juridique :

Le projet de mise en place de la navette s'appuie sur le double cadre juridique :

- 1°) de l'entente prévu par l'article **L5221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales** selon lequel « deux ou plusieurs conseils municipaux, [...] peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires [...], une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes [...].

2°) du transport privé de personnes prévu par l'article **R 3131-2-1° du code des transports**, selon lequel « Sont également considérés comme des services privés lorsqu'ils répondent à leurs besoins habituels de fonctionnement :

1° Les transports organisés par des collectivités territoriales ou leurs groupements pour des catégories particulières d'administrés [...].

#### ⇒ Modalités de fonctionnements (cf projet de convention adressée en PJ)

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'entente pour la mise en place à titre expérimental
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout document relatif au projet

Un agent technique de la commune de St André de Corcy sera le chauffeur de la navette sur l'expérimentation de 3 mois. Le coût par commune est de 1175€ pour les 3 mois.

La navette desservira les marchés des différentes communes. Les jours de trajet sont les mardi, mercredi et jeudi après-midi et dimanche matin. Démarrage fin août. Un bilan sera fait au bout de 3 mois pour savoir si le projet doit être renouveler ou arrêté.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

- **CREATION D'UNE COMMISSION DSP**

A la suite de la mise en service de la nouvelle station d'épuration de la commune, un avenant avec SUEZ, Délégitaire du Service Public de l'assainissement devra être passé à la fin de l'année, après raccordement de Saint Marcel en Dombes à cette station d'épuration, pour prendre en compte les modifications des conditions d'exploitation du service.

Au préalable, en application du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit élire par scrutin la liste des membres de la commission de Délégation Service Public.

Cette commission, dite « CDSP », sera appelée à donner son avis sur les éventuels avenants supérieurs à 5 % sur les contrats de délégation de service public.

Elle sera également chargée, pour toute procédure de Concession par Délégation de Service Public, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre et de donner un avis sur les soumissionnaires à admettre en négociation.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire ou de son représentant (en tant qu'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public), Président, ET de trois membres de l'assemblée délibérante élus.

Le conseil municipal doit donc élire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, 3 membres titulaires et 3 suppléants.

En conséquence, le Maire présente une liste composée de :

<b>Candidats titulaires</b>	<b>Candidats suppléants</b>
Pascal GAGNOLET	Alain CORDIER
Evelyne ESCRIVA	Frédéric LEMARIE
Claude LEFEVER	Bernard JULIAT

Il est rappelé que peuvent également participer à la CDSP, avec voix consultative, sur invitation du Président de la Commission :

- le comptable de la collectivité

- un représentant du ministre chargé de la concurrence
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la Commune, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Pas de commentaire.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- De **DECIDER** de créer la Commission de Délégation de Service Public, dite CDSP, pour la durée restante du mandat municipal,

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

- De **PROCLAMER** que la Commission de Délégation de Service Public, sous la présidence de M. Ludovic LOREAU, Maire, est constituée de (*tableau à compléter*) :

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

Candidats titulaires	Candidats suppléants
Pascal GAGNOLET	Alain CORDIER
Evelyne ESCRIVA	Frédéric LEMARIE
Claude LEFEVER	Bernard JULIAT

- **RETROCESSION DE VOIRIE – LOTISEMENT LES SAPINS**

- ⇒ **Acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terrain en vue de leur intégration dans le domaine public communal**

L'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques dispose que « les personnes publiques acquièrent à l'amiable des biens et des droits, à caractère mobilier ou immobilier. Les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier s'opèrent suivant les règles du droit civil. ». En droit civil, le prix de la vente doit être déterminé et désigné par les parties d'un commun accord (article 1591 du code civil). S'il est de jurisprudence constante que les personnes publiques ont interdiction de consentir des libéralités (l'avis des Domaines est contraignant), aucun principe général ne leur interdit d'en bénéficier. Ainsi, il n'existe pas d'obstacle à l'acquisition, par une personne publique, de biens immobiliers à l'euro symbolique.

- ⇒ **Projet de rétrocession de l'impasse des sapins : parcelles AV 172, 173 et 178**



Objectif : faciliter l'accès au poste de relevage (équipement public) et mise en place de servitudes de tréfonds pour l'accès aux réseaux publics du tènement.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la rétrocession de la voirie et des équipements précités, appartenant à l'ASL du Lotissement des Sapins
- **D'AUTORISER M le Maire** à signer l'acte authentique de transfert de propriété devant notaire et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision
- **D'INTEGRER** les voies et réseaux concernés dans le domaine public communal
- **DE MANDATER** les services compétents pour assurer l'entretien et la gestion de ces équipements conformément aux règles en vigueur

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

- **PRESENTATION DU RPQS – SERVICE DECHETS DE LA CC DOMBES**

*Cf document envoyé en PJ de la présente note*

Le conseil municipal a pris acte du rapport présenté par M le Maire.

#### 4. ASSOCIATIONS & COHESION SOCIALE

- **CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL POUR L'ORGANISATION D'UN CHANTIER JEUNES**

*cf. projet de convention envoyé en pièce jointe.*

La commune et le centre social ECLAT conviennent d'organiser un chantier visant à mobiliser des jeunes du territoire pour effectuer des petits travaux sur la commune. Sept jeunes, âgés de 12 à 15 ans, auront pour mission le nettoyage du matériel locatif de la commune (tables, chaises) et/ou autres travaux. Les missions, dites de petits travaux, ne comporteront pas d'utilisation d'outils à risque.

Les objectifs sont :

- Faire l'expérience de la citoyenneté (responsabilités, droits et devoirs)
- Créer du lien social (entre les jeunes eux-mêmes et avec les habitants) et favoriser l'ancrage territorial des jeunes et la mixité sociale
- Faciliter des actions de prévention primaire

Ce dispositif permet aux jeunes :

- De s'investir dans un projet pour la communauté
- De faire l'expérience d'un travail à accomplir, du respect des règles et des engagements pris
- Se rendre utile à la collectivité et mettre ses compétences au service du groupe afin de réaliser le chantier
- S'intégrer et travailler avec une équipe
- D'acquérir des connaissances manuelles et techniques tout en étant encadrés par des personnes compétentes et qualifiées
- S'enrichir d'une expérience valorisante et valorisable
- D'avoir une autonomie financière pour réaliser un projet individuel ou collectif

La commune s'engage à :

- o Prendre en charge du matériel nécessaire à la réalisation du chantier ayant lieu sur la commune de St André de Corcy.
- o Prendre en charge d'une partie du financement du projet portés par les jeunes dans la limite de 700 €

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER le projet de convention avec le Centre Social pour l'organisation d'un chantier jeunes**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout document afférent**

Pour : 17

Contre : -

Abstention : Aurélie Desplanches

• **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « DIFFERENTS MAIS PAS INDIFFERENDS »**

L'association a organisé une sortie en side-car pour les personnes en situation de handicap accompagnée de leur fratrie sur 4 jours pour le week-end de l'Ascension. Le projet a coûté 12 690 €.

Objectif du projet :

- Partager avec des motards qui ne sont pas indifférents au handicap
- Donner une bouffée d'oxygène aux familles, en partageant ces moments
- Des visites sur les différents lieux culturels du département
- Recherches de fonds par tous les adhérents de l'association sur les réseaux sociaux
- Sensibiliser les fondations, les organismes pouvant aider sur la levée de fonds

L'association demande 2 000 €.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1000€**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au compte budgétaire 65748**

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

- **DEMANDE DE SUBVENTION DE POUR LE COMITE DE GESTION DU TELETHON**

Cette année, le Téléthon se déroulera les 5 et 6 décembre 2025.

La commune est sollicitée pour verser une subvention de fonctionnement de 1000 €.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1000€**
- **DIRE que les crédits sont inscrits au compte budgétaire 65748**

Pour : 17

Contre : -

Abstention : Monique Lacroix

## 5. FINANCES

- **ACCEPTATION D'UN DON**

Dans le cadre du projet de construction du terrain de padel, le club de tennis de Saint André de Corcy souhaite contribuer à la réalisation du projet par le biais d'un don à la commune.

Ce don s'élève à 50 000 €.

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER le don d'un montant de 50 000 €**
- **D'ENREGISTRER la recette au compte 10251 « dons et legs en capital »**
- **De DIRE que ce don sera affecté à la dépense de construction d'une piste de padel**
- **De REMERCIER le club de tennis pour cette généreuse contribution**
- **D'AUTORISER M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encaissement de ce don.**

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention :

- **DECISION MODIFICATIVE**

A la suite de l'acceptation du don de 50 000 € versé par le club de tennis de Saint André de Corcy, il convient de prendre la décision modificative suivante :

<b>Variation des recettes</b>					
Intitulé	Chapitre	Compte	BP 2025	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2025
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	10	Dons et legs en capital	0,00 €	+ 50 000 €	50 000,00 €
<b>Variation des dépenses</b>					
Intitulé	Chapitre	Compte	BP 2025	Variation de crédits	Nouveau montant BP 2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	2138- Autres constructions	0,00 €	+ 50 000 €	50 000,00 €

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER la décision modificative telle que présentée ci-dessous**

Pour : Unanimité  
Contre :  
Abstention :

## 6. QUESTIONS DIVERSES

Information : la gendarmerie est maintenant ouverte ½ journée par semaine sur St André de Corcy.

- **MODIFICATION DES HORAIRES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – SALLE POLYVALENTE**

L'extinction se fera à 1h du matin le vendredi et samedi soir.

Le long de la salle polyvalente, les lampadaires ont été réparé et sont piloté depuis la salle polyvalente.

Tour de table :

13 juillet : feu d'artifice

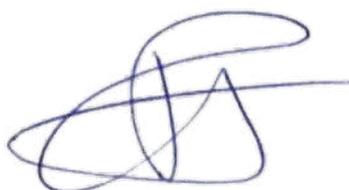
6 septembre : Forum des associations.

Les travaux salle SMS et salle polyvalente ont démarré.

La cantine avance bien. Livraison pour Noël.

Une salle communale sera mise à disposition en septembre sur demande si des listes souhaitent en bénéficier.

Le Secrétaire  
Pascal GAGNOLET



Le Maire  
Ludovic LOREAU

